



FORMULES SPORTIVES

Adopté par le Comité directeur du 28 mai 2021



Article 1 – Ligue A Masculine

1.1 - Saison Régulière : matchs Aller/Retour : 26 journées pour 182 matchs

A l'issue de cette saison régulière et sous réserve de décision contraire de la FFVolley, LNV ou DNACG :

- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputent les matchs de Play-Offs du Championnat de France ;
- Les clubs classés de la 9^{ème} à la 14^{ème} place disputent les matchs de Play-Downs du Championnat de France ;

1.2 - Play-Offs du Championnat de France de Ligue A Masculine

Formule Sportive :

Les ¼ de finale se disputent au meilleur des 5 matchs :

- Les matchs 1 et 2 ont lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Les matchs 3 et 4 ont lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le match 5 a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le club ayant 3 victoires est qualifié pour les ½ finales.

Les ½ finales et les Finales se disputent en matchs Aller/Retour et appui éventuel :

- Le match Aller a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le match Retour a lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la saison régulière ;
- En cas d'égalité de victoires, un match d'appui se déroule sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière.

1.2.1 - Quarts de finale du Championnat de France de Ligue A Masculine

Les ¼ de finale sont répartis comme suit et se jouent en 3 matchs gagnants :

- Le club classé 1^{er} contre le club classé 8^{ème} à l'issue de la saison régulière (match A) ;
- Le club classé 2^{ème} contre le club classé 7^{ème} à l'issue de la saison régulière (match B) ;
- Le club classé 3^{ème} contre le club classé 6^{ème} à l'issue de la saison régulière (match C) ;
- Le club classé 4^{ème} contre le club classé 5^{ème} à l'issue de la saison régulière (match D).

1.2.2 - Demi-finales du Championnat de France de Ligue A Masculine

Y participent les vainqueurs des ¼ de finale et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match A contre le vainqueur du match D (match E) ;
- Vainqueur du match B contre le vainqueur du match C (match F).

1.2.3 - Finales du Championnat de France de Ligue A Masculine

Y participent les vainqueurs des ½ finales et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match E contre le vainqueur du match F.

1.3 - Play-Downs du Championnat de France de Ligue A Masculine

Formule Sportive :

Les clubs classés de la 9^{ème} à la 14^{ème} place de la saison régulière disputent les matchs de Play-Downs en une poule unique avec matchs Aller/Retour.

Des points sont attribués aux clubs, au début de la poule, en fonction de leur classement à l'issue de la saison régulière : 0 point au 14^{ème}, 3 points au 13^{ème}, 6 points au 12^{ème}, 9 points au 11^{ème}, 12 points au 10^{ème}, 15 points au 9^{ème}.

1.4 - Classement du Championnat de France de Ligue A Masculine

- Le vainqueur des Play-Offs est classé 1^{er} et sacré Champion de France de LAM ;
- Le finaliste des Play-Offs est classé 2^{ème} et déclaré Vice-champion de France de LAM ;
- Le classement de la 3^{ème} à la 8^{ème} place du Championnat de France de LAM est établi dans l'ordre du classement de la saison régulière ;
- Le classement de la 9^{ème} à la 14^{ème} place du Championnat de France de LAM est établi dans l'ordre du classement final des Play-Downs ;
- Le club classé à la 14^{ème} place est relégué sportivement en division inférieure ;
- Le classement final ainsi établi servira de référence pour déterminer le Champion de France de LAM, les clubs qualifiés en Coupes d'Europe dans l'ordre du classement et le club relégué sportivement en division inférieure.

1.5 - Attribution des Coupes d'Europe

Les coupes d'Europe pour la saison 2022/2023 sont attribuées de la manière suivante sous réserve de modification CEV :

- ECL : Champion de France
- CEV Cup (1) : Vice-champion de France
- CEV Cup (2) : Vainqueur de la Coupe de France
- Challenge Cup (1) : Club classé 3^{ème} du championnat

- Challenge Cup (2) : Club classé 4^{ème} du championnat

Si un des deux premiers du Championnat de France remporte la Coupe de France ou en cas d'absence de vainqueur de Coupe de France :

- ECL : Champion de France
- CEV Cup (1) : Vice-champion de France
- CEV Cup (2) : Club classé 3^{ème} du championnat
- Challenge Cup (1) : Club classé 4^{ème} du championnat
- Challenge Cup (2) : Club classé 5^{ème} du championnat

Article 2 – Ligue A Féminine

2.1- Saison Régulière : matchs Aller/Retour : 26 journées pour 182 matchs

A l'issue de cette saison régulière et sous réserve de décision contraire de la FFVolley, LNV ou DNACG :

- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputent les matchs de Play-Offs du Championnat de France ;
- Les clubs classés de la 9^{ème} à la 13^{ème} place sont maintenus sportivement en LAF ;
- Le club classé à la 14^{ème} place est relégué sportivement en division inférieure.

2.2- Play-Offs du Championnat de France de Ligue A Féminine

Formule Sportive :

Les ¼ de finale et les ½ finales se disputent en matchs Aller/Retour et appui éventuel :

- Le match Aller a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le match Retour a lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la saison régulière ;
- En cas d'égalité de victoires, un match d'appui se déroule sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière.

Les Finales se disputent au meilleur des 5 matchs :

- Les matchs 1 et 2 ont lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Les matchs 3 et 4 ont lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le match 5 a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière

2.2.1- Quarts de finale du Championnat de France de Ligue A Féminine

Les ¼ de finale sont répartis comme suit et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Le club classé 1^{er} contre le club classé 8^{ème} à l'issue de la saison régulière (match A) ;
- Le club classé 2^{ème} contre le club classé 7^{ème} à l'issue de la saison régulière (match B) ;
- Le club classé 3^{ème} contre le club classé 6^{ème} à l'issue de la saison régulière (match C) ;
- Le club classé 4^{ème} contre le club classé 5^{ème} à l'issue de la saison régulière (match D).

2.2.2- Demi-finales du Championnat de France de Ligue A Féminine

Y participent les vainqueurs des ¼ de finale et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match A contre le vainqueur du match D (match E) ;
- Vainqueur du match B contre le vainqueur du match C (match F).

2.2.3- Finales du Championnat de France de Ligue A Féminine

Y participent les vainqueurs des ½ finales et se jouent en 3 matchs gagnants :

- Vainqueur du match E contre le vainqueur du match F.

2.3- Classement du Championnat de France de Ligue A Féminine

- Le vainqueur des Play-Offs est classé 1^{er} et sacré Champion de France de LAF ;
- Le finaliste des Play-Offs est classé 2^{ème} et déclaré Vice-champion de France de LAF ;
- Le classement de la 3^{ème} à la 14^{ème} place du Championnat de France de LAF est établi dans l'ordre du classement de la saison régulière ;
- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 13^{ème} place sont maintenus sportivement en LAF ;
- Le club classé à la 14^{ème} place est relégué sportivement en division inférieure ;
- Dans le cas où France Avenir 2024 est classé à la 14^{ème} place, il est maintenu sportivement en LAF et le club classé 13^{ème} est relégué sportivement en division inférieure.
- Le classement final ainsi établi servira de référence pour déterminer le Champion de France de LAF, les clubs qualifiés en Coupes d'Europe dans l'ordre du classement et le club relégué sportivement en division inférieure.

2.4- Attribution des Coupes d'Europe

Les coupes d'Europe pour la saison 2022/2023 sont attribuées de la manière suivante sous réserve de modification CEV :

- ECL (1) : Champion de France

- ECL (2) : Vice-champion de France
- CEV Cup (1) : Vainqueur de la Coupe de France
- CEV Cup (2) : Club classé 3^{ème} du championnat
- Challenge Cup : Club classé 4^{ème} du championnat

Si un des deux premiers du Championnat de France remporte la Coupe de France ou en cas d'absence de vainqueur de Coupe de France :

- ECL (1) : Champion de France
- ECL (2) : Vice-champion de France
- CEV Cup (1) : Club classé 3^{ème} du championnat
- CEV Cup (2) : Club classé 4^{ème} du championnat
- Challenge Cup : Club classé 5^{ème} du championnat

Article 3 - Ligue B Masculine

3.1- Saison Régulière : matchs Aller/Retour : 22 journées pour 110 matchs

A l'issue de cette saison régulière et sous réserve de décision contraire de la FFvolley, LNV ou DNACG :

- Les clubs classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place disputent les matchs de Play-Offs du Championnat de France ;
- Les clubs classés de la 9^{ème} à la 11^{ème} place sont maintenus sportivement en LBM ;

3.2- Play-Offs du Championnat de France de Ligue B Masculine

Formule Sportive :

Les ¼ de finale et les ½ finales se disputent en matchs Aller/Retour et appui éventuel :

- Le match Aller a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le match Retour a lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la saison régulière;
- En cas d'égalité de victoires, un match d'appui se déroule sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière.

Les Finales se disputent au meilleur des 5 matchs :

- Les matchs 1 et 2 ont lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière ;
- Les matchs 3 et 4 ont lieu sur le terrain du club le moins bien classé à l'issue de la saison régulière ;
- Le match 5 a lieu sur le terrain du club le mieux classé à l'issue de la saison régulière

3.2.1- Quarts de finale du Championnat de France de Ligue B Masculine

Les ¼ de finale sont répartis comme suit et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Le club classé 1^{er} contre le club classé 8^{ème} à l'issue de la saison régulière (match A) ;
- Le club classé 2^{ème} contre le club classé 7^{ème} à l'issue de la saison régulière (match B) ;
- Le club classé 3^{ème} contre le club classé 6^{ème} à l'issue de la saison régulière (match C) ;
- Le club classé 4^{ème} contre le club classé 5^{ème} à l'issue de la saison régulière (match D).

3.2.2- Demi-finales du Championnat de France de Ligue B Masculine

Y participent les vainqueurs des ¼ de finale et se jouent en 2 matchs gagnants :

- Vainqueur du match A contre le vainqueur du match D (match E) ;
- Vainqueur du match B contre le vainqueur du match C (match F).

3.2.3- Finales du Championnat de France de Ligue B Masculine

Y participent les vainqueurs des ½ finales et se jouent en 3 matchs gagnants :

- Vainqueur du match E contre le vainqueur du match F.

3.3 - Classement du Championnat de France de Ligue B Masculine

- Le vainqueur des Play-Offs est classé 1^{er}, déclaré Champion de France de LBM et accède sportivement en LAM ;
- Le finaliste des Play-Offs est classé 2^{ème} et déclaré Vice-champion de France de LBM ;
- Le classement de la 3^{ème} à la 11^{ème} place du Championnat de France de LBM est établi dans l'ordre du classement de la saison régulière.
- Le classement final ainsi établi servira de référence pour déterminer le Champion de France de LBM.

Article 4 - Calcul des points pour le classement des championnats LNV

Le classement des compétitions Masculine et Féminine s'effectue selon le barème suivant par addition de points.

| | |
|--------------------------------------|--|
| Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 | 3 points |
| Rencontre gagnée 3/2 | 2 points |
| Rencontre perdue 2/3 | 1 point |
| Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 | 0 point |
| Rencontre perdue par pénalité | moins 1 point - 3/0 (25/0, 25/0, 25/0) (sauf exception art. 8.2 alinéa 2 du règlement sportif) |
| Rencontre perdue par forfait | moins 3 points - 3/0 (25/0, 25/0, 25/0) |

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte par ordre de priorité :

- le retrait de point(s) infligé par toute commission compétente et/ou la DNACG
- le nombre de victoires
- le quotient des sets
- le quotient des points

Lorsqu'un groupement sportif est déclaré forfait général au cours ou à la fin des épreuves d'une compétition qui se déroule en matchs « Aller » et « Retour », les points acquis ou perdus contre ce groupement sportif, tant à l'« Aller » qu'au « Retour » sont annulés. Le groupement sportif est classé dernier et est remis à la disposition de la Fédération la saison suivante.

Article 5 - Diffusion des classements

A l'issue des compétitions de la LNV, la Commission sportive établit le classement des clubs de la LNV et le transmet à la FFvolley (Commission centrale sportive).

